

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Master 1ère année

SCIENCES & GENIE DES MATERIAUX

Année 2023 - 2024



Sommaire

Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques	3
2. Le campus	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité	6
3.1. Service de scolarité	6
3.2. Inscriptions	6
3.3. Validation d'U.E.	7
3.4. Boite mail UHA	7
3.5. Le calendrier universitaire	8
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9. Les étudiants salariés	11
3.10. Les étudiants boursiers	12
3.11. Etudiants Campus France	13
3.12. Lexique des abréviations universitaires	13
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	14-15
5. Informations importantes.....	16
5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	16
5.2. Examens :.....	16
5.3. Coordonnées utiles.....	16-17

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Secrétariat de direction : Mme Sabah AMATRUDA (tel. 03 89 33 62 00)

2. Le campus

2.1. Le plan

UNIVERSITÉ HAUTE-ALSACE

Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Learning Center
- (D) SCD - Service Commun de Documentation BU Illberg
- (E) EPS - European Physical Society
- (E) En travaux
- (F) Amphithéâtres :
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet (COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant
BYE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine - Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité - SIG/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

Accès Transport :

- (P) Parking Libre
- (P) Parking Personnels
- (P) Parking Tram
- (V) Vélocité

Bus

- 17 Gifop
- 51 Université

Tram

- 2 Illberg
- Défibrillateur

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18 - Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_AMPHI A ILL_K_AMPHI TAGLANG ILL_K_AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_001 à 006 ILL_K_100 à 108 ILL_K_201 à 203</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_TP CHIMIE PHYS ILL_K_TP CHIMIE MINE ILL_K_TP CHIMIE ORGA ILL_K_TP PHYS 1 ILL_K_TP PHYS 2 ILL_K_TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_110 ETUDIANTS (info en libre service-24 postes) ILL_K_107 INFO ILL_K_109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage 2^{ème} étage</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	ILL_F_1 à 4	1 ^{er} étage
ENSISA Lumière Bâtiment I	<p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_I_E37 (42 postes) ILL_I_E39 (27 postes)</p>	2 ^{ème} étage

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable de la Mention Sciences & Génie des Matériaux :

M. Dominique BERLING, dominique.berling@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

du LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 - Fermé les après-midis.

Responsable de la scolarité Master 1 SGM FMFS :

Mme Sylvie MUNCH. sylvie.munch@uha.fr, **03 89 33 62 05**

Horaires : de 8 h 30 à 12 h 30 (sauf le mercredi). Le jeudi uniquement par mail

Mme Munch est votre personne référente en Master 1 SGM FMFS pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,... Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2023** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Frais annexes :

Diplôme	Montant	Justification des frais annexes
Master sciences (toutes les mentions)	30 €	Quota de 100 impressions et accès aux logiciels sous licence en libre service
		Salle info en libre accès jusqu'à 21 heures
		Participation de la composante aux voyages d'études s'ils sont proposés dans le cursus

Les frais annexes sont facultatifs et doivent correspondre à une prestation supplémentaire qui n'est pas nécessaire à l'obtention du diplôme.

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles du M1 SGM dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 30 septembre 2023**.

3.4. Boîte mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boîte mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boîte mail UHA tous les jours.**

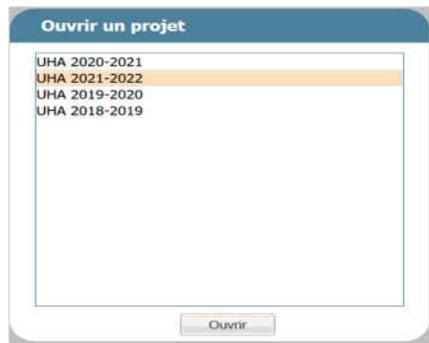
3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2023-2024							
Master 1ère année SGM							
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier		
1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	Jour de l'an	
2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	Début Sem2	
3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	Stage de	
4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	8 à 12 semaines	
5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V		
6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S		
7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D		
8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L		
9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M		
10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M		
11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J		
12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V		
13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S		
14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D		
15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L		
16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M		
17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M		
18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	TP et cours	
19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	IS2M	
20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	Seulement	
21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D		
22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	Fin Sem1	
23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M		
24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M		
25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J		
26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	Vacances	
27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	de Noel	
28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D		
29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L		
30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M		
31 J		31 M		31 D	31 M		
Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet		
1 J	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L		
2 V	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	Jury Sem 2	
3 S	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	+ comp+diplôme	
4 D	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J		
5 L	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V		
6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S		
7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D		
8 J	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L		
9 V	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M		
10 S	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M		
11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J		
12 L	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V		
13 M	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S		
14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	Fête nationale	
15 J	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L		
16 V	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M		
17 S	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M		
18 D	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J		
19 L	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V		
20 M	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S		
21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D		
22 J	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L		
23 V	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M		
24 S	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M		
25 D	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	Fin Sem 2	
26 L	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V		
27 M	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S		
28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D		
29 J	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L		
	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M		

3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "MASTER 1". Cliquer sur votre filière :

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...). Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : [suaps\(at\)uha.fr](mailto:suaps(at)uha.fr)

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter un formulaire de dispense de cours disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne le **versement des sommes indûment perçues**.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard huit jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

ContrôleTD : notes obtenues lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen commun n°2, etc...

4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	SCIENCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (FST) / Sciences, Technologies et Santé (UNISTRA)
Intitulé	Master SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX (SGM)

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2020
(Approuvées par le Conseil de la FST du 4/7/2020 et par la CFVU du 09/07/2020)

Fiche semestre 1 (contenu pédagogique commun Unistra)

PAS DE NOTE PLANCHER

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle et durée		Coeff. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projet
			Session unique							
14FUQM1	UE IDENTIFICATION, COMPREHENSION ET CARACTERISATION DE S MATERIAUX				3	9				
14FPQIA1	ECUE Classes de matériaux				1					
14FPQCL1	- Polymères		EC	1h	2		10			
14FPMET1	- Métaux		EC	1h	1		4			
14FPQER1	- Oxydes - Céramiques		EC	1h	2		10			
14FPQCM1	ECUE Compréhension de la matière				1					
14FPQMI1	- Cristallographie	ZA ENSCMU	EC	2h	1		12			
14FP3MI1	- Symétrie et Propriété des matériaux		EC	2h	1		12			
14FPQAR1	ECUE Caractérisation des matériaux				1					
14FPQAP1	- Caractérisation des polymères		EC	1h	1		8			
14FPMIC1	- Techniques de microscope		EC	1h	1		8			
14FP7HD1	- Techniques de photochimie		EC	1h	1		8			
14FUPRM1	UE PROPRIÉTÉS DE S MATERIAUX Propriétés optiques, électroniques, magnétiques, mécaniques et dynamiques des matériaux		EC	2h	2	6	32	16		
14FUPMT1	UE PROJET MATERIAUX & TRAVAUX PRATIQUES				1	3				
14FP7PM1	ECUE TP en Laboratoire de recherche		CR de TP	grés. Crés	4				40	
14FP7PD1	ECUE Projet encadré : Elaboration & Caractérisation de matériaux		Rapport	Projet	présentation	1		8		20
14FP7MD1	ECUE Méthode de modélisation - simulation		EC	1h	1		6		8	
14FP7HX1	UE Obligatoires à Choix (4 choix sur 7 = 12 ECTS)									
14FUTHE1	UE THERMODYNAMIQUE STATISTIQUE Thermodynamique - Chimie Physique Statistique		EC	2h	1	3	22	12		
14FUMEQ1	UE MECANIQUE QUANTIQUE				1	3				
14FPMEQ1	ECUE Mécanique quantique		EC	2h	2		16	6		
14FP3PE1	ECUE Spectroscopie moléculaire		EC	2h	1		6	6		
14FUNAN1	UE NANOMATERIAUX		EC	2h	1	3	20	8		
14FUMPC1	UE MATERIAUX POLYMERES ET COMPOSITES				1	3				
14FP7PC1	ECUE Matériaux Polymères et Composites		EC	1h30	2		14	6		
14FP7DC1	ECUE Mise en forme des polymères et composites		EC	30 min	1		6	2		
14FUORG1	UE CHIMIE ORGANIQUE SUPRAMOLECULAIRE	M1 CH (12h)	EC	2h	1	3	20	8		
14FUINO1	UE CHIMIE INORGANIQUE ET DE COORDINATION		EC	2h	1	3	20	8		
14FUMA1	UE MATERIAUX ADAPTATIFS, INNOVANT ET INTELLIGENTS				1	3				
14FPMA1	ECUE Matériaux Innovants		EC	1h	2		14	6		
14FPMAA1	ECUE Matériaux adaptatifs		EC	1h	1		6	2		
Total SEMESTRE 1						30	174	56	48	20

CCF : Contrôle Commun Final

DOMAINE	SCIENCES ET TECHNOLOGIE, SANTE
CHAMP	SCIENCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE (FST) / Sciences, Technologies et Santé (UNISTRA)
Intitulé	Master SCIENCES ET GENIE DES MATERIAUX (SGM)

A COMPTER DE SEPTEMBRE 2020

(Approuvées par le Conseil de la FST du 4/7/2020 et par la CFVU du 09/07/2020)

Fiche semestre 2 (contenu pédagogique en partie commun Unistra)

PAS DE NOTE PLANCHER

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	Mutualisation	Type de contrôle et durée		Coeff.	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projet	Durée totale
			Session unique								
14FUMA2	UE CHIMIE MACROMOLECULAIRE ET DE \$ MATERIAUX				1	3					24
14F7CH2	ED UE Chimie sol-gel		EC écrit 1h		1		12				
14F7CH2	ED UE Chimie des matériaux hybrides		EC écrit 1h		1		12				
14FUMET2	UE METHODOLOGIE ET \$TRATEGIE EXPERIMENTALE TRAVAUX PRATIQUES				1	3					90
14F77M2	ED UE TP Elaboration et caractérisation de matériaux		CR de TP-Projet		1				48	20	
14F7STR2	ED UE Stratégie expérimentale		EC écrit 2h		1		12	10			
14FUANG2	UE ANGLAIS		Contrôle TD		1	3		28			28
14FUSTA2	UE \$TAGE		Rapport de stage	1	3	9					
	Stage en laboratoire ou en entreprise de 8 à 16 semaines		Présentation orale	1							
14FUVAL2	UE METHODOLOGIE & VALORISATION \$TAGE				1	3					80
14F7SI2	ED UE Méthodologie bibliographique	16h SCD/UHA	Selon modalités SCD/SID		1			20		10	
14F7VAL2	ED UE Préparation, Valorisation de stage	16h SCD/UHA	Selon modalités SCD/SID		2		6	24		20	
14F7CH2	UE Obligatoires à Choix (3 choix sur 4 = 9 ECTS)										
14FUFOR2	UE INTRODUCTION A LA FORMULATION		EC écrit 2h		1	3	26				26
14FUMAT2	UE MATERIAUX A GRANDE \$URFACE		EC écrit 2h		1	3	26				26
14FUPNA2	UE PHOTOMATERIAUX & NANO \$TRUCTURES				1	3					26
14F7PH2	ED UE Photomatériaux		EC écrit 1h		1		14				
14F7NAN2	ED UE Nanosstructures		EC écrit 1h		1		12				
14FUBIO2	UE ELEMENTS DE BIOLOGIE & TOXICOLOGIE		EC écrit 2h		1	3	26				26
Total SEMESTRE 2											300 + stage
	UE Facultative pour 3 ECTS Supplémentaires										
14FUPRO2	UE Projet R&D (en labo sur projet avec un industriel)		Présentation orale		1	3		12		50	62

5. Informations importantes

5.1. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.2. Examens :

Examens finaux :

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

TP : **ATTENTION : Toutes les heures de TP sont des examens finaux.**

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

5.3. Coordonnées utiles :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé ([SUMPPS](#)) :

Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner^[SEP] – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 64 46

Secrétariat du Service Social Maison de l'Étudiant (Bâtiment Q)

1, rue Alfred Werner^[SEP] – 68093 Mulhouse Cedex

Téléphone : 03 89 33 62 18
E-mail : accueil.social@uha.fr

Psychologue : alexis.boehrer@uha.fr

Psychiatre : maud.hartmann@uha.fr

Service d'Information & d'Orientation

Rez-de-chaussée de la Maison de l'Étudiant (bâtiment Q) - Campus Illberg
1 rue Alfred Werner, 68 093 MULHOUSE Cedex

Téléphone : [03 89 33 64 40](tel:0389336440)

E-mail : sio@uha.fr

Ouverture :

les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h,
le jeudi de 10h30 à 12h et de 13h à 17h.

Conseiller d'Orientation Psychologue

Service d'Information et d'Orientation

E-mail : noel.pelletier@uha.fr

Téléphone : [03 89 33 62 93](tel:0389336293)